

PROCÈS-VERBAL
RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du Vendredi 31 Octobre 2014

Lieu de réunion : mairie de Saint-Secondin

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal 22 Octobre 2014

Date de publication 10 novembre 2014

Etaient Présents : Jean SAUMUR (Maire) - Maryvonne CHARTIER - Marie Josée RICHARD - Fabrice MARCHAND (Adjoint) Mesdames et Messieurs Jean Louis BOURRIAUX - Laurent DELAFAYE - Jacky MARCHAND - Fabienne MITAULT - Serge MORILLON - Véronique MOTHET - Philippe RAYNAUD - Mélanie VALLADE.

Absents et excusés : Pascal KNOBLOCH, Alexandra BOUGE, Matthieu GUYON

Madame Mélanie VALLADE a été élue secrétaire.

Plus de la moitié des membres du Conseil Municipal étant présents,
La séance débute à 20 heures 30

Ordre du jour :

- Prévention des risques professionnels
- Transfert de compétence à la Communauté de Communes (Le Numérique)
- Les Nuits Romanes
- Retour des Commissions
- Enfouissement réseaux électriques
- Avenant à la convention Vision Plus
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande à Madame Mélanie VALLADE de donner lecture du procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 3 Octobre 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce Procès Verbal.

■ **Prévention des risques professionnels**

Le maire rappelle qu'il a participé, avec Madame RICHARD, à une réunion sur la démarche d'Evaluation des Risques professionnels, organisée par le Syndicat Mixte du Pays Civraisien à Sommières. Il demande à Madame RICHARD d'en faire un compte-rendu succinct appuyé par un exemplaire du diaporama présenté lors de cette réunion.

Madame RICHARD rappelle que depuis 2001 les communes ont l'obligation d'établir un Document Unique afin d'identifier, d'évaluer et de prévenir les risques professionnels. Actuellement peu de communes et de communautés de communes du Sud Vienne sont en règle avec la législation tant la tâche est compliquée et ardue. Le Syndicat Mixte du Pays Civraisien a nommé Madame Hélène CERDAN au poste de Conseiller de Prévention et la met à la disposition des communes. La mission de cette personne est de coordonner et d'accompagner dans sa mission l'assistant de prévention nommé dans chaque commune. Elle réalisera avec lui (ou elle) la démarche d'évaluation des risques et la rédaction du Document Unique, fera des visites de terrain et d'expertise, proposera des actions de prévention, établira des fiches et documents.

Le Document Unique rédigé, sera validé par un Comité de Pilotage mis en place et constitué du Maire, d'un ou deux élus, d'un agent issu de l'unité de travail, de l'Assistant de Prévention, du Conseiller de Prévention et éventuellement de la secrétaire de Mairie.

Ce document sera un outil vivant et évolutif avec l'objectif de réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles tout en augmentant l'efficacité des agents. Il doit obligatoirement être mis à jour annuellement.

Il faut rappeler que si les risques ne sont pas identifiés et traités, en cas d'accident le maire est considéré comme responsable et peut être condamné pénalement.

Le maire précise deux points :

- Le Comité de Pilotage doit rapidement être composé avec, outre sa participation, de deux élues référentes, Mesdames CHARTIER et RICHARD et d'un assistant de prévention issu du personnel.
- Il souhaite une réunion du personnel, en présence de Madame CERDAN, afin de présenter cette démarche obligatoire.
- Préalablement à cette réunion il convient de recenser rapidement la liste des risques potentiels et une fiche de poste pour chaque employée.

■ **Transfert de compétences à la Communauté de Communes (Numérique)**

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 3 Octobre dernier, il avait évoqué que dans le cadre de « la montée en débit » c'est-à-dire le raccordement de certains secteurs de commune en ADSL, la participation du financement de ce projet piloté par la Communauté de Communes, pour le Gencéen, s'élevait à 115.000 € réparti sur 5 ans. Cette contribution est soumise à un transfert de compétence « Aménagement Numérique » à la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et accepte de délibérer pour autoriser ce transfert de compétence à la Communauté de Communes du Gencéen.

■ **Nuit Romane à Saint Secondin en 2015**

Madame CHARTIER, informe le Conseil Municipal de l'élaboration du dossier de candidature pour accueillir une Nuit Romane à Saint Secondin en 2015. Plusieurs décisions doivent être validées pour la conception du dossier sur quatre thèmes : Date, Esthétique de la soirée (musique, spectacle) et ambiance.

Après discussion les choix suivants sont arrêtés :

- **Période** Entre le 21 Août et les 3-4 Septembre
- 1^{ère} date : 22 Août
- 2^{ème} date : 29 Août
- 3^{ème} date : Jeudi 27 Août (hors vendredi, samedi, dimanche)

Musique : **Celtique**

Spectacle : **Marionnettes** (grandeur humaine)

Ambiance de la soirée : **Féérique et Festive**

■ **Retour des Commissions**

↳ Madame CHARTIER fait le compte rendu d'une formation à laquelle elle a participé sur le thème « Agir Ensemble », qui définit le fonctionnement et l'organisation d'une commune, le rôle du maire et des élus au sein d'un Conseil Municipal.

Cette formation se tenant sur trois jours, elle dressera un bilan après les deux dernières journées qui doivent se tenir dans les prochaines semaines.

↳ Val de Clouère

Lors du Conseil Municipal du 3 Octobre dernier, Monsieur le Maire avait relaté la journée de visite des chantiers du Val de Clouère qui s'était déroulée le 24 Septembre dernier visant le rétablissement de la continuité écologique sur les clapets (suppression des pelles existantes). **Il rappelle à cet effet qu'il est demandé à chaque propriétaire riverain d'enlever tous résidus de branches et de bois afin de favoriser l'écoulement de l'eau dans les fossés et d'entretenir régulièrement les cours d'eau et les fossés.**

Enfin, il précise que la date butoir d'obligation de fusion des Syndicats d'Eau fixée préalablement au 1^{er} Janvier 2015 est reportée au 1^{er} Janvier 2016.

■ Enfouissement des réseaux électriques

Monsieur le maire a demandé à la SOREGIE la possibilité de différer en 2015 l'enfouissement des réseaux électriques de la rue de la Vallée et la rue des Plongeurs, ceci afin de permettre à la commune une réflexion sur la partie éclairage public et réseau téléphonique.

Il informe le Conseil de l'accord de la SOREGIE pour le différé des travaux sur les bases suivantes :

- l'enfouissement du réseau électrique dont le coût est pris en charge par la SOREGIE.
- la modification de l'éclairage public dont le 1er devis s'élevait à 40 500€ a été revu par la pose de 9 candélabres pour un nouveau devis, qui après une remise de 20% s'élèverait à 21 886€, à la charge de la commune.
- l'enfouissement des câbles téléphoniques s'élève à 30 400€, le câblage pour 5 250€ étant à la charge d'ORANGE et le solde, à la charge de la commune, reste à être chiffré par l'entreprise Ancelin (Génie civil).

Monsieur le maire va se renseigner sur l'obtention d'une possible subvention.

■ Convention Vision Plus

Une convention d'entretien du parc existant a été signée avec la SOREGIE pour 4 années (2011, 2012, 2013 et 2014). Cette convention prévoit le remplacement des lampes à mercure par des leds ou des lampes au sodium, moins consommatrices d'énergie, ainsi que la mise à la terre des transformateurs. Un retard sur les travaux conduit à modifier cette convention par un avenant prolongeant la fin du contrat à 2015.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal donne son accord pour la modification de cette convention par un avenant et donne pouvoir au Maire pour le signer.

■ Questions diverses

- Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que les crédits court terme de 43.000€ et de 100.000€ sollicités auprès du CA ont été réalisés.
- Après avoir fait le point avec Fabrice MARCHAND, responsable de la voirie, Monsieur le Maire précise qu'il reste des travaux de voirie à effectuer sur la route de Plan.
- Suite à un orage en juillet dernier, il était advenu des problèmes de réception téléphonique à la Mairie, avec pour conséquence des cartes à remplacer. Le coût estimé des travaux était de 2 500€. Monsieur le Maire a sollicité l'assureur GROUPAMA qui va rembourser 2 080€ ce qui permettra de procéder au remplacement de l'installation téléphonique.
- La commune de BRION versait à la commune de Saint Secondin, 3 000€ pour la fréquentation de ses enfants vers le groupe scolaire Saint Secondinois. Face à une

diminution des enfants de BRION, le Conseil Municipal de cette commune a ramené le versement à 1 500€.

- Madame Véronique MOTHET suggère la pose d'une arrivée d'eau et d'un robinet au fond du cimetière afin de faciliter les allées et venues des visiteurs, surtout aux moments de l'entretien des tombes (Rameaux et Toussaint). Monsieur le Maire répond qu'il va y réfléchir.

- Monsieur Jean-Louis BOURRIAUX évoque la sécurité des jeunes enfants sur l'espace de jeux proche de la rivière et demande s'il serait possible de mieux le sécuriser par des barrières ou autres possibilités.

Monsieur le Maire répond d'une part que les enfants restent toujours sous l'entière responsabilité de leurs parents ou accompagnants mais que le Conseil Municipal va réfléchir aux possibilités offertes dans un souci de sécurité et d'esthétique du lieu.

- Monsieur le Maire remet à chacun des conseillers la liste des subventions accordées aux diverses associations de la commune pour l'an passé et demande à chacun de réfléchir aux propositions pour l'année 2015, afin de statuer au prochain conseil municipal.

■ Quelques dates à retenir

- 27 novembre 2014

Le foyer logement «les Gais logis» fête ses 20 ans avec l'après-midi une animation et le partage d'un gâteau entre les résidents, le personnel de la commune et les membres du Conseil Municipal.

- 18 décembre 2014

Le repas de fin d'année avec les habitants de plus de 70 ans aura lieu à la salle des fêtes. Sont conviés le personnel de la commune, les Présidents des Associations et les membres du Conseil Municipal, ainsi que les enfants de l'école qui viendront partager le dessert.

Décision modificative budget principal

Objets : ACCESSIBILITE BATIMENTS

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2315 (23) - 1036 : Installation, matériel et o	100 108,80	1311 (13) : Etat et établissements nationaux	20 856,00
		1312 (13) : Régions	41 712,00
		165 (16) : Dépôts et cautionnements reçus	37 540,80
	100 108,80		100 108,80
Total Dépenses	100 108,80	Total Recettes	100 108,80

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le **28 novembre 2014** à 20h30.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, la séance est levée.